# PC® 62 KOMP A



Page : 1 Révision nr : 3 Date d'émission : Remplace la fiche : 31/05/2016 24/06/2010

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial du produit/désignation : PC® 62 KOMP A
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Adhésifs -

Usage professionnel

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Données non disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PCE-Pittsburgh Corning Europe

Albertkade 1

3980 TESSENDERLO - BELGIUM

T +32 (0)13 661 721 - F +32 (0)13 667 854 safetydepartment@pce.be - www.foamglas.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0)13 661 721

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal		+33 1 45 42 59 59
Luxembourg	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+352 8002-5500
Suisse	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 442 51 51 51

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non applicable.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Données de PBT/vPvB. Non applicable. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Non applicable.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

## PC® 62 KOMP A



Page : 2 Révision nr : 3 Date d'émission : Remplace la fiche : 31/05/2016 24/06/2010

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils supplémentaires : Personnel de premiers seco

: Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Traitement symptomatique. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à

utiliser.

Inhalation : Veiller à un apport d'air frais. Garder au repos. En cas de doute ou de symptômes

persistants, toujours consulter un médecin. Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et

savon. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Rincer

soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de

doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Après absorption : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Les symptômes suivants peuvent se manifester: L'inhalation de vapeurs à haute

concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact avec la peau : Les symptômes suivants peuvent se manifester: Un contact prolongé avec la peau

peut provoquer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Les symptômes suivants peuvent se manifester: Pas d'effets adverses prévus. Ingestion : Les symptômes suivants peuvent se manifester: Pas d'effets adverses prévus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Données non disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone, Extincteur à sec.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton. Jet d'eau bâton.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Non inflammable. Produits de décomposition dangereux Oxydes nitriques (NOx),

Oxydes de carbone, Toxique, Fumées. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets en conformité avec la législation environnementale. Un échauffement provoque une élévation de la

pression et génère un risque d'éclatement.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Equipement spécial de protection en cas d'incendie. En cas d'incendie: Utiliser un

appareil respiratoire autonome. Évacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Endiguer et contenir les fluides d'extinction. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant.

Autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

Eliminer les déchets en conformité avec la législation environnementale.

## PC® 62 KOMP A

Date d'émission : Remplace la fiche: 31/05/2016 24/06/2010

#### Page: 3 Révision nr: 3 RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Personnel non formé pour les cas d'urgence

: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Eloigner le personnel superflu. Rester du côté d'où vient le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Ne pas respirer les vapeurs.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipes d'intervention

: S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

#### Précautions pour la protection de l'environnement 6.2.

Ne pas déverser dans les eaux de surface. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Veiller à une ventilation adéquate. Rester face au vent/garder du recul par rapport à la source. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable, terre, vermiculite ou chaux pulvérisée. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur. Le site doit avoir un plan en cas de déversement pour que des mesures de protection soient en place afin de minimiser l'impact de rejets épisodiques. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer le liquide répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Récupérer le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou manuelle). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

#### Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Evacuation: voir paragraphe 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Porter un vêtement de protection approprié. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Remettre le capuchon en place immédiatement après utilisation. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières incompatibles. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas respirer les vapeurs. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Matières incompatibles, Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles. Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, concentration, pH, temps). Éviter le rejet dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

: se laver les mains et le visage avant les pauses et aussitôt après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation, stocker les vêtements de travail séparément. Maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Retirer les vêtements contaminés. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## PC® 62 KOMP A

Page : 4 Révision nr : 3 Date d'émission : Remplace la fiche : 31/05/2016 24/06/2010

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Ne pas

entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la rubrique 10.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

: Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la rubrique 10. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de

déversement.

Matériaux d'emballage : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver uniquement dans

le récipient d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

Conditions de stockage

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires : Contrôle de l'air respiré par les personnes : Contrôle de l'air ambiant. Procédures

de contrôle recommandées

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de contrôle : Veiller à une ventilation adéquate. Voir également rubrique 7 . Flacon pour le

rinçage oculaire avec de l'eau pure. Veiller à une ventilation adéquate. Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition.

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la

concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection des mains : Porter des gants appropriés. (EN 374). La sélection de gants spécifiques pour une

application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre

les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et

instructions/spécifications du fournisseur des gants. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374). Matériau approprié: Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste

Protection des yeux : Lunettes de sécurité (EN 166). utiliser une protection oculaire adaptée. (EN166):

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Seulement à court terme : Exposition répétée ou prolongée: Utiliser un respirateur à

air comprimé. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demi-masque (EN 140). Masque complet (EN 136). Type de filtre: La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit.

En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! (EN 137)

Protection contre les dangers thermiques : Non requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser un équipement spécial.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Se conformer à la législation communautaire

applicable en matière de protection de l'environnement.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Pâte Couleur : Beige.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible

## PC® 62 KOMP A

Page : 5 Révision nr : 3 Date d'émission : Remplace la fiche : 31/05/2016 24/06/2010

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Données non disponibles

Point de fusion/point de congélation : Non déterminé

Point de congélation : Données non disponibles

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

: Non déterminé

Point éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable, Non applicable, Liquide

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité : 1,42 g/cm³ (20°C) Solubilité : Non miscible.

Eau: Aucune donnée disponible

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Données non disponibles

Viscosité, cinématique : Données non disponibles Viscosité, dynamique : Données non disponibles

Propriétés explosives : Non applicable. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule

ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.

Propriétés comburantes : Non applicable. Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Référence à d'autres rubriques: 10.5. Référence à d'autres rubriques: 10.4 & 10.5.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales. Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Données non disponibles. Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible. Maniement sûr: voir rubrique 7.

#### 10.5. Matières incompatibles

Données non disponibles. Maniement sûr: voir rubrique 7.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition qui peuvent se dégager : Oxydes de carbone, Oxydes nitriques (NOx), Fumées. Référence à d'autres rubriques: 5.2.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis) pH: Aucune donnée disponible **FOAMGLAS** 

# PC® 62 KOMP A



Page : 6	Révision nr : 3		Date d'émission : 31/05/2016	Remplace la fiche : 24/06/2010		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
			pH: Aucune donnée disponi	ble		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Mutagénicité sur les cellules germinales		:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Cancerogénité		:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Toxicité pour la reproduction		:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique		:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée		:	<ul> <li>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)</li> </ul>			
Danger par aspiration		:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)			
Autres informations		:	d'autres rubriques: 4.2. Sy	ptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques : Référence res rubriques: 4.2. Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et ologiques. Pour plus d'information, se reporter à la section 4.		

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Propriétés environnementales

: Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dûs au pH sont observés sur la vie aquatique. Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

PC® 62 KOMP A	
Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Données non disponibles.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

PC® 62 KOMP A			
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible		
Potentiel de bioaccumulation	Données non disponibles.		

## 12.4. Mobilité dans le sol

PC® 62 KOMP A	
Mobilité dans le sol	Données non disponibles
Ecologie - sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PC® 62 KOMP A			
Résultats de l'évaluation PBT	Données non disponibles		

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Données non disponibles.

## PC® 62 KOMP A

Page : 7 Révision nr : 3 Date d'émission : Remplace la fiche : 31/05/2016 24/06/2010

Indications complémentaires : Données non disponibles

# IUNIVIULNU

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets

: Manipuler avec prudence. Maniement sûr: voir rubrique 7. Manipulation et stockage. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé. Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer les récipients vides et les déchets de manière sûre. Maniement sûr: voir rubrique 7. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Le recyclage est préférable a l'élimination ou l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

Indications complémentaires

Autres indications écologiques

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED (2001/573/EC, 75/442/EEC,

91/689/EEC)

: Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

: Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts.

 Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets

Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les

autorités responsables pour l'élimination des déchets

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro ONU: Non applicableNo ONU: Non applicableNo ONU: Non applicableN° ONU (ADN): Non applicableN° ONU (RID): Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport

: Non applicable

(ADR)

**IMDG** 

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

: Non applicable

**IATA** 

Classe(s) de danger pour le transport

: Non applicable

(IATA)

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

**ADN** 

: Non applicable

# PC® 62 KOMP A

Date d'émission : Remplace la fiche: Page: 8 Révision nr: 3 31/05/2016 24/06/2010

**RID** 

Classe(s) de danger pour le transport

: Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

**Dangers pour l'environnement** 

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

<u>14.6</u>. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

: Données non disponibles

- Transport par voie terrestre

Données non disponibles

- Transport maritime

Données non disponibles

- Transport aérien

Données non disponibles

- Transport par voie fluviale

Données non disponibles

- Transport ferroviaire

Données non disponibles

<u>14.7</u>. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Code: IBC : Aucune donnée disponible.

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

#### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

#### **Allemagne**

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau

(Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de : Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) la Loi fédérale allemande sur les contrôles

(Règlement sur les accidents majeurs)

d'immission - 12.BlmSchV

#### Pays-Bas

# PC® 62 KOMP A

Date d'émission : Remplace la fiche: Page: 9 Révision nr:3 31/05/2016 24/06/2010

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé NIET-limitatieve lijst van voor de : Aucun des composants n'est listé

voortplanting giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de

voortplanting giftige stoffen -

Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

#### **Danemark**

Recommandations règlementation danoise :

#### Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance

vPvB = très persistante et très bioaccumulable (tPtB).

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:

5. Révision - Voir : \*.

Abréviations et acronymes:

VI VD - tres persistante et tres bioaccumulable (tr tb).
PBT = persistante, bioaccumalable et toxique
ABM = Algemene beoordelingsmethodiek (Méthodologie générale d'évaluation)
ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008  IATA = Association internationale du transport aérien  IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses  LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion  LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité  REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques
BTT = Temps de pénétration (durée maximale de port)
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EC50 = Concentration effective médiane
EL50 = Niveau médiane effective
ErC50 = EC50 en termes de diminution du taux de croissance
ErL50 = EL50 en termes de diminution du taux de croissance
EWC = Catalogue européen des déchets
LC50 = Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50 = Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LL50 = Taux létal médian
NA = Non applicable
NOEC = Concentration sans effet observé
NOEL: dose sans effet notable
NOELR = Taux de charge sans effet observé
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
NOAEL = Dose sans effet toxique observé
NOS = non spécifiés ailleurs
OEL = Limites d'exposition professionnelle - Limites d'exposition à court terme
 PNEC = La concentration prévisible sans effet



# PC® 62 KOMP A



Pag	ge : 10	Révision nr : 3	Date d'émission : 31/05/2016	Remplace la fiche : 24/06/2010		
		Relation quantitative structure-activité (QSAR)				
		STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles				
		TWA = Moyenne pondérée dans le temps				
		VOC = Composés organiques volatils				
		WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)				

dans la fiche

Sources des principales données utilisées : European Chemical Bureau (http://esis.jrc.ec.europa.eu) MSDS from supplier dated 22.09.2015: TIB-D-68219-MAN-20150922.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive 2015/830/EC, 1272/2008/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.